

Le 04 septembre 2021

Observation 1

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

A la suite de la consultation de l'enquête publique du projet sus-référencé , je souhaite vous faire part de mes observations.

Je suis Mme Colette Moreau habitant 1 chemin de Maleplane et riveraine en première ligne de ce futur projet. Je suis également propriétaire en parts égales avec Mme Bonnet des parcelles B 12 et B 1335 au sein d'une SCI, parcelles qui sont contiguës au terrain de M. Moreau.

Je suis pleinement favorable à ce projet. Il exploitera une énergie propre et inépuisable.

Je préfère cette option à celle d'un lotissement dont les nuisances seraient bien supérieures.

Les riverains ont obtenu que ce soit des moutons qui pâturent la centrale. Le terrain restera donc à vocation agricole et sans intrant. Ce qui améliorera la qualité de l'air et la santé des riverains, car actuellement des intrants sont utilisés sur ce terrain pour l'agriculture. Ce projet préservera donc les ressources naturelles et améliorera la biodiversité.

Avec mes remerciements pour l'attention portée à mon courrier, recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes respectueuses salutations.

Colette Moreau

Observation 2 :

Bonjour,

En tant qu'habitant de la Communauté de Communes de Saint-Léonard de Noblat, sur la commune de Champnétery, je me permets de vous livrer mon avis sur la pertinence de ce dossier majeur.

Il s'agit d'équiper la commune de Saint-Léonard d'une production supplémentaire d'énergie électrique alors que la commune est déjà exemplaire avec sa production hydroélectrique au fil de l'eau sur la Vienne à Beaufort.

Ainsi, outre le projet en cours d'un second parc photovoltaïque au Theil, Saint-Léonard prend ses responsabilités en matière de production d'énergie authentiquement renouvelable grâce au **projet de parc photovoltaïque sur terrain non agricole à Maleplane**.

Cette commune et sa communauté se sont maintes fois exprimées, par son maire et président de la CC de Noblat, pour trouver des solutions de production énergétique adaptées à notre territoire. Particulièrement, en excluant tout projet éolien bien que les promoteurs poursuivent leur pression auprès de propriétaires de parcelles privées. Les collectivités devraient, c'est le fait démocratique, peser plus que les industriels ; à Saint-Léonard, comme dans la CC de Noblat et dans les communes autour en cette partie de la Haute-Vienne et du Limousin, c'est bien le cas ! En effet, cette collectivité ne se limite pas à se prononcer sur les solutions de production d'énergie demandées par l'exécutif, **elle agit et s'impose des solutions qui respectent la spécificité des territoires bocagers et riches sur le plan patrimonial**.

En l'occurrence, le projet photovoltaïque de Maleplane me paraît bien fait, attentif aux réserves exprimées concernant d'éventuelles nuisances qui de fait sont fort réduites. L'impact visuel est quasi-inexistant ; aucune nuisance sonore ; pas de gêne avérée de la part du voisinage, d'autant que la commune veillera probablement à une insertion arborée en limite du parc ; la biodiversité n'est pas atteinte car l'espace est occupé de façon statique sans aucun mouvement contraignant (vs éoliennes). **Enfin, la production d'énergie par panneaux photovoltaïques, outre l'hydroélectricité sur la Vienne, constitue la solution idéale pour la commune**.

En contrepartie, de façon parfaitement acceptable humainement, la production d'énergie électrique est substantielle (assurant la consommation annuelle de 1430 foyers). Bref, le rapport bénéfice/risque est particulièrement favorable.

Salutations les meilleures. Philippe Maurisset